

sises dans le Dauphiné, en Bresse, au comté de Bourgogne, en Dombes, en Lyonnais, en Forez. » (Pet. in-f^o, 376 ff.)

2^o « Les procès-verbaux des visites faites par Camille de Neufville-Villeroy, archevêque de Lyon, aux églises situées en Dauphiné, en Dombes, au comté de Bourgogne et en Bresse. » (Petit in-f^o, 393 ff.)

3^o « Les procès-verbaux de visites des églises de l'archiprêtré de Dombes, faites par Curtillat, archiprêtre des églises, chapelles de confréries, chapelles d'hommes et de femmes, hôpitaux, avec répertoire alphabétique. » (In-4^o, papier, 73 pages.)

4^o « Visites pastorales par François-Paul de Neufville-Villeroy, archevêque de Lyon, aux églises de son diocèse, en Dombes et dans l'archiprêtré d'Anse, » etc. Tous ces monuments complètent en partie les titres des localités que j'ai indiquées plus haut.

Bien des terriers subsistent même encore, malgré les autodafés que la Révolution en a fait. Les commissaires chargés de la confiscation des archives de la Primatiale en ont mentionné beaucoup à la suite de leurs inventaires sommaires. Cependant, au lieu d'indiquer le nom de la terre que ces registres concernaient, ils se sont bornés à les indiquer sous celui de leurs rédacteurs. Ainsi, ils ont dit : « 5 vol. du terrier Michel, 1732. » Ou bien encore : « Terrier Laurent, 1638. » Une partie de ces terriers a été restituée par la Restauration à l'Archevêché. J'en parlerai plus loin dans les quelques lignes que j'ai consacrées aux Archives modernes de la Primatiale.

Je me borne à ces diverses citations, non sans regretter de ne pouvoir pas donner ici un tableau complet des richesses que renferme encore aujourd'hui le fonds de Saint-Jean, aux archives du département; mais l'érudit peut facilement s'en rendre compte maintenant que ce fonds vient d'être trié, classé et est prêt pour être inventorié.